

LE PARCOURS DE MON DOSSIER EN 7 ÉTAPES

Pour animer l'opération, la Communauté de communes du Seignanx a missionné SOLIHA association spécialisée dans l'amélioration de l'habitat. L'équipe SOLIHA Landes reçoit les propriétaires lors de permanences. Elle les informe sur les aides auxquelles ils peuvent prétendre, les conseille sur les travaux à réaliser dans leurs logements et les accompagne gratuitement dans toutes les phases de la constitution du dossier.



Les travaux ne doivent pas commencer avant l'accord des financeurs !



RENCONTREZ **SOLIHA**
SOLIDAIRES POUR L'HABITAT

05 58 90 90 57 - urbanisme.landes@solihla.fr

PERMANENCES SANS RENDEZ-VOUS

1^{er} et 3^e lundis du mois* de 14h30-16h30

à la Communauté de communes du Seignanx

*sauf août et décembre

Création : agencecomca.com - Ne pas jeter sur la voie publique

DOSSIER DE PRESSE

OPÉRATION PROGRAMMÉE
D'AMÉLIORATION DE L'HABITAT

RÉNOVEZ VOTRE HABITAT

LE SEIGNANX VOUS ACCOMPAGNE

Pour favoriser la **réhabilitation et l'amélioration du parc privé sur les 8 communes de la Communauté de Communes du Seignanx** (Biarrotte, Blandos, Ondres, Saint-André-de-Seignanx, Saint-Barthélemy, Saint-Laurent-de-Gosse, Saint-Martin de Seignanx et Tarnos), une OPAH est mise en place pour une durée de 3 ans, avec le soutien de l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH), dans le cadre d'une convention partenariale.

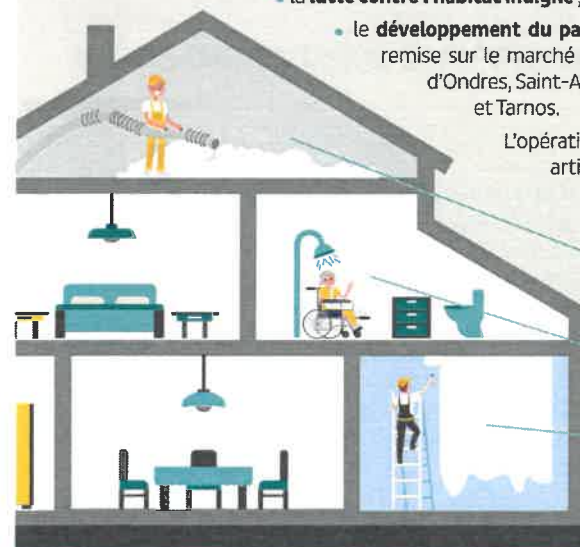
La signature de la **convention d'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) marque la mise en œuvre opérationnelle** de ce dispositif.

Des **moyens financiers importants** sont mobilisés afin d'**aider les propriétaires occupants et bailleurs du territoire**, dans l'amélioration énergétique et l'adaptation de leurs logements.

En effet, l'OPAH poursuit plusieurs objectifs :

- la **renovation énergétique** des logements,
- le **maintien à domicile** des personnes vieillissantes ou en situation de handicap,
- la **lutte contre l'habitat indigne**,
- le **développement du parc locatif conventionné privé** favorisant la remise sur le marché de logements vacants dans les communes d'Ondres, Saint-André-de-Seignanx, Saint-Martin de Seignanx et Tarnos.

L'opération profitera aussi à l'économie locale et aux artisans du territoire qui seront sollicités.



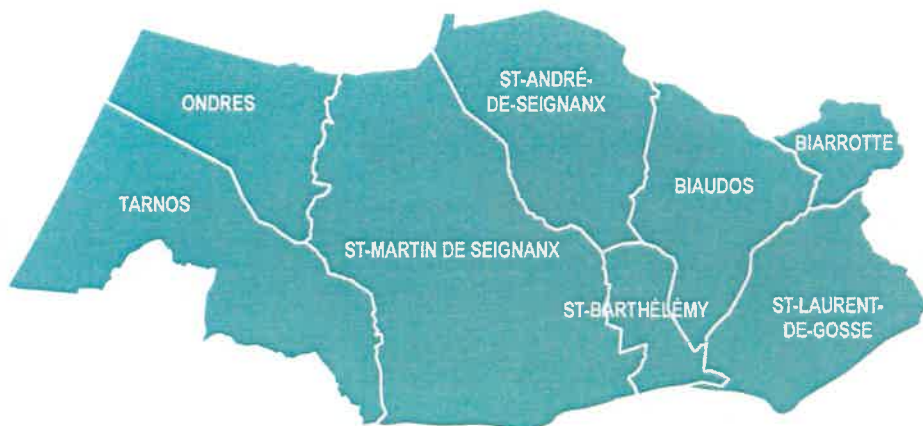
- ISOLER**
Combles, menuiseries, murs...
- ADAPTER**
Salle de bains, accessibilité...
- AMÉLIORER**
Confort, efficacité énergétique...



LE TERRITOIRE

L'OPAH concerne **l'ensemble des 8 communes de la Communauté de communes du Seignanx** pour les propriétaires occupants...

... et l'ensemble des propriétaires bailleurs ayant un bien situé dans les centres des communes d'Ondres, Saint-André-de-Seignanx, Saint-Martin-de-Seignanx et Tarnos.



PROPRIÉTAIRES OCCUPANTS

SOUS CONDITIONS DE RESSOURCES

La Communauté de communes du Seignanx a souhaité mettre l'accent sur les propriétaires occupants, largement majoritaires au sein du territoire. Pour ces propriétaires, deux catégories de travaux sont particulièrement ciblées :

- Les **travaux d'économie d'énergie** permettant d'améliorer le confort thermique des logements : chauffage, isolation (murs toit, sol), double-vitrage, ventilation...
- Le **maintien à domicile des personnes âgées et/ou handicapées** : remplacer une baignoire par une douche accessible, installer un monte-escalier, réaliser une rampe d'accès... Un justificatif de handicap ou de perte d'autonomie devra être fourni par le demandeur.

JUSQU'À
60 %
D'AIDES POUR
VOS TRAVAUX

PROPRIÉTAIRES BAILLEURS

La Communauté de Communes du Seignanx souhaite favoriser **l'amélioration et la qualité des logements du parc ancien et la remise sur le marché de logements vacants des centres d'Ondres, Saint-André-de-Seignanx, Saint-Martin de Seignanx et Tarnos**. En ce sens, les propriétaires bailleurs dont les biens sont situés dans ces communes pourront bénéficier d'aides avantageuses.

Le propriétaire s'engagera à louer son logement à un **loyer conventionné**, à des locataires ne dépassant pas un plafond de ressources. En contrepartie, il bénéficie d'un **avantage fiscal**.

OBJECTIFS DE L'OPAH

L'OPAH mobilise plus d'un **million d'euros** de subventions pour réhabiliter **110 logements sur 3 ans** dont 100 logements occupés par leur propriétaire et 10 logements de propriétaires bailleurs.

Les financeurs associés à l'opération sont l'**Agence Nationale de l'Habitat (ANAH)**, l'**Etat** avec le Programme Habiter Mieux, la **Communauté de communes du Seignanx**.

 **BONUS**
UNE PRIME POUR L'UTILISATION
DE MATÉRIAUX BIOSOURCÉS
DANS LES TRAVAUX
DE RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE

